

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 13 octobre 2020 par visioconférence Zoom et diffusée simultanément via le site web de la Municipalité, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

-
1. Ouverture de la séance
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2020
 - 4.2 Séance spéciale du 22 septembre 2020
 5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Approbation de la facture des vérificateurs comptables
 6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus
 - 6.1.1 Comité culture et patrimoine du 14 septembre 2020
 - 6.1.2 Comité Familles et aînés du 22 septembre 2020
 - 6.1.3 Comité de citoyens en environnement du 2 septembre 2020
 7. Rapport des activités des membres du conseil
 8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Octroi de contrat pour la mise en place de l'application *Alertes municipales* »
 9. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

- 9.1 Réfection et remplacement des infrastructures rue du Hameau – Phase I – Réception définitive et décompte no 4
- 9.2 Adoption des budgets de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
- 9.3 Résolution d’engagement de la municipalité au respect du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
- 9.4 Dépôt du Bilan 2019 de la Stratégie municipale d’économie d’eau potable

10. Travaux publics

- 10.1 Reddition de comptes du Programme d’aide à la voirie locale
 - 10.1.1 Sous-volet - Projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supramunicipaux
 - 10.1.2 Sous volet - Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale
- 10.2 Contrat de fourniture et transport de sable pour l’entretien des chemins d’hiver 2020-2021
- 10.3 Contrat de fourniture et transport de sel à déglçage pour l’entretien des chemins d’hiver 2020-2021
- 10.4 Dossier abri de sable et sel de voirie - Mandat pour étude de caractérisation environnementale complémentaire
- 10.5 Ajout d’un trottoir entre le chemin Moe’s River et la rue du Hameau - Mandat en ingénierie
- 10.6 Ajout d’un trottoir sur le chemin Cochrane – Décompte no 2

11. Loisirs, culture et vie communautaire

- 11.1 Achat de livres à la Bibliothèque
- 11.2 Renouvellement de l’entente de service entre la Municipalité de Compton et l’école Louis-St-Laurent concernant la bibliothèque municipale-scolaire de Compton
- 11.3 Demande du Centre d’action bénévole de la MRC de Coaticook
- 11.4 Halloween 2020

12. Environnement, urbanisme et développement

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d’urbanisme du 21 septembre 2020
- 12.2 Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de citoyens en environnement du 2 septembre 2020
- 12.3 Projet d’actions dans les bassins versants des cônes alluviaux
- 12.4 Autorisation de présenter une proposition de projet pour une participation étudiante à l’Université de Sherbrooke pour l’élaboration d’une politique municipale en matière d’environnement.

13. Mise en valeur du territoire

- 13.1 Dévoilement de la classification des Fleurons et formations

14. Administration

- 14.1 Nouvel hôtel de ville – Décompte no 14
- 14.2 Adoption du plan stratégique administratif 2020-2023
- 14.3 Signature de l’avis d’élimination pour autoriser la destruction physique des documents remis à Binatek pour fin de numérisation
- 14.4 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

- 14.5 Mandat à la FQM pour les services professionnels en logiciels informatiques
- 14.6 Autorisation d'accès à Revenu Québec via le clicSÉCUR

- 15. Ressources humaines
- 16. Règlements
- 17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 octobre 2020
- 18. Parole aux conseillers
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Adoption de l'ordre du jour

284-2020-10-13

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec le retrait du point 11.4;
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2020

285-2020-10-13

Chaque membre du conseil ayant reçu le 2 octobre 2020 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 22 septembre 2020

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

286-2020-10-13

Chaque membre du conseil ayant reçu le 2 octobre 2020 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 septembre 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 septembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

287-2020-10-13

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 31 août 2020 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 6 octobre 2020, des paiements ont été émis pour un total de : 1 289 938,16 \$

Annexe 2

Salaires payés du 23 août au 19 septembre 2020	96 642,06 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>481,46 \$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	96 160,60 \$
---	--------------

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Approbation de la facture des vérificateurs comptables

288-2020-10-13

Considérant la résolution 007-2020-01-21 nommant les vérificateurs comptables et dont les honoraires étaient estimés à 16 600 \$ plus taxes;

Considérant que la facture finale démontre un montant total de 17 740 \$ plus taxes;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du montant supplémentaire de 1 140 \$ à Pellerin Potvin Gagnon, tel que décrit à la facture 74350;
- b. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 539 \$ du poste budgétaire 02 19000 421 (*assurances générales*) vers le poste budgétaire 02 19000 413 (*comptabilité et vérification*);
- c. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 140 \$ du poste budgétaire 02 41222 423 (*responsabilité civile*) vers le poste budgétaire 02 41200 413 (*comptabilité et vérification*).

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

6. Rapports des comités

6.1.1 Comité culture et patrimoine du 14 septembre 2020

Le compte rendu de la rencontre du comité Culture et patrimoine tenue le 14 septembre 2020 est déposé.

6.1.2 Comité Familles et aînés du 22 septembre 2020

Le compte rendu de la rencontre du comité Familles et aînés tenue le 22 septembre 2020 est déposé.

6.1.3 Comité de citoyens en environnement du 2 septembre 2020

Le compte rendu de la rencontre du comité de citoyens en environnement tenue le 2 septembre 2020 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Octroi de contrat pour la mise en place de l'application *Alertes municipales* »

289-2020-10-13

Considérant que la Municipalité souhaite se doter d'une plateforme permettant la diffusion d'alertes à ses citoyens en cas de sinistres ou d'événements nécessitant un contact rapide auprès des citoyens;

Considérant que l'application *Alertes municipales* viendra également diminuer le déplacement des effectifs de la Municipalité qui s'avère nécessaire pour la manutention et la livraison des communiqués porte à porte;

Considérant l'analyse des quatre offres de services reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter l'offre de service pour la personnalisation et la mise en place de l'application *Alertes municipales* de l'entreprise ADN Communication pour un montant total de 4 806,40 \$ plus taxes, incluant les frais d'installation, l'utilisation annuelle (licences), les lignes annuelles, l'estimation des alertes ainsi que l'intégration d'un bandeau d'alerte sur le site internet;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis pour un montant net de 5 046 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2020;
- c. d'autoriser le remaniement de cette somme du poste budgétaire 23 04000 725 (*machineries, outillage et équipement*) au poste budgétaire 23 02000 726 (*Renouvellement parc informatique*).

Adoptée à l'unanimité

cc : ADN Communication
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

**9.1 Réfection et remplacement des infrastructures rue du Hameau –
Phase I – Réception définitive et décompte no 4**

290-2020-10-13

Considérant le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte no 4 de l'entrepreneur T.G.C. inc. pour les travaux de réfection de la rue du Hameau – Phase 1 et le remplacement des infrastructures, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 12 mars 2019 par la résolution 065-2019-03-12;

Considérant le certificat de réception définitive des travaux émis par l'ingénieur le 27 septembre 2020;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif et final numéro 4 à l'entrepreneur T.G.C. inc. au montant de 18 811,28 \$ plus taxes incluant la directive de changement au montant de 552 \$ et la retenue finale de 5% ;
- b. d'autoriser le responsable de l'urbanisme et des réseaux, Alain Beaulieu, à signer le certificat de réception définitive des travaux;
- c. que les deniers requis, pour un montant net de 19 170 \$, soient puisés à même le montant réservé du budget 2019;
- d. que le montant résiduel net de 580 \$, représentant la directive de changement, soit puisé à même le budget des immobilisations 2020.

Adoptée à l'unanimité

c.c. T.G.C. inc.
Avizo experts-conseils
Urbanisme et Réseaux
Trésorerie

**9.2 Adoption des budgets de la Régie intermunicipale de gestion des
déchets solides de la région de Coaticook**

291-2020-10-13

Considérant la nécessité pour chaque municipalité participant à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook de

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

manifeste son approbation aux prévisions budgétaires déposées chaque année par la Régie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil de la municipalité de Compton approuve les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook telles que présentées;
- b. que les deniers nécessaires au paiement des frais reliés au traitement des matières résiduelles établis comme suit soient puisés à même le budget 2021 du service « *Matières résiduelles* » :

	Prix la T/M	Tonnage projeté	Total
Ordures	80 \$	720 T/M	57 600 \$
Redevance ordures	23.98 \$	720 T/M	17 266 \$
Compost	65\$	250 T/M	16 250 \$
TOTAL			91 116 \$

Adoptée à l'unanimité

cc : RIGDSRC
Trésorerie
Dossier

9.3 Résolution d'engagement de la municipalité au respect du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

292-2020-10-13

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b. que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- c. que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d. que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- e. que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- f. que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- g. que soit autorisé monsieur Alain Beaulieu, à signer tout document dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Adoptée à l'unanimité

cc : MAMH
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9.4 Dépôt du Bilan 2019 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable – Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019

Les membres du conseil, ayant pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 dans le cadre de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable, ledit Rapport est déposé.

10. Travaux publics

10.1 Reddition de comptes du Programme d'aide à la voirie locale

10.1.1 Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

293-2020-10-13

Considérant que le conseil de la Municipalité de Compton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton approuve les dépenses d'un montant de 195 823 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

cc : Ministère des Transports
Trésorerie

**10.1.2 Sous volet - Projets particuliers d'amélioration par
circonscription électorale**

294-2020-10-13

Considérant que la Municipalité de Compton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton approuve les dépenses d'un montant de 195 823 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère des Transports
Trésorerie

10.2 Contrat de fourniture et transport de sable pour l'entretien des chemins d'hiver 2020-2021

295-2020-10-13

Considérant l'appel d'offres public du 9 septembre 2020;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat pour la fourniture et le transport de 4 000 tonnes métriques de sable à «Couillard Construction Ltée» plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 8.90 \$ la tonne métrique transportée par le soumissionnaire, pour un montant estimé à 35 600 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « Voirie municipale»

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction Ltée
Soumissionnaires non retenus

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

Travaux publics
Trésorerie
Dossier

**10.3 Contrat de fourniture et transport de sel à déglçage pour
l'entretien des chemins d'hiver 2020-2021**

296-2020-10-13

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation lancé le 9 septembre 2020;

Considérant l'analyse des cinq soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat pour la fourniture et le transport de plus ou moins 200 tonnes métriques de sel de déglçage à K & S Sel Windsor plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 85,99 \$ la tonne métrique le tout pour un montant total évalué à 17 198 \$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : K & S Sel Windsor
Soumissionnaires non retenus
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

Madame la conseillère Danielle Lanciaux déclare s'être absente lors des délibérations dans l'objet du point 10.4 et s'abstient de voter, en respect du Code d'éthique et déontologie des élus municipaux de Compton

**10.4 Dossier abri de sable et sel de voirie - Mandat pour étude de
caractérisation environnementale complémentaire**

297-2020-10-13

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les étapes menant à la construction d'un abri pour le sable et le sel de voirie au 6505 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant l'offre de service de la firme Exp pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale complémentaire, laquelle consiste à des prélèvements de sol, des analyses chimiques, de la supervision, interprétation et rapport;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Exp pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale complémentaire sur les lots 1 802 259 et 1 802 261, au montant de 5 970 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

- c. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 6 268 \$ du poste budgétaire 23 04001 721 (*infrastructures*) vers le poste budgétaire 02 32000 411 (*services scientifiques et génie*)

Adoptée à la majorité.

cc : Exp
Travaux publics
Trésorerie

Madame la conseillère Danielle Lanciaux déclare s'être absentée lors des délibérations dans l'objet du point 10.5 et s'abstient de voter, en respect du Code d'éthique et déontologie des élus municipaux de Compton

10.5 Ajout d'un trottoir entre le chemin Moe's River et la rue du Hameau - Mandat en ingénierie

298-2020-10-13

Considérant que la réalisation des plans et devis pour l'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane entre le chemin de Moe's River et la rue du Hameau nécessite la production d'un relevé de terrain, lequel doit être exécuté avant la période hivernale;

Considérant que ces plans et devis permettront de procéder aux travaux de construction du trottoir entre le chemin Moe's River et la rue du Hameau, lorsque le Conseil le jugera opportun et selon les disponibilités budgétaires;

Considérant que la dépense liée à cette étape a été prévue au budget 2020;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier le mandat de préparation des plans et devis dans le cadre de l'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane, entre le chemin Moe's River et la rue du Hameau à la firme Exp au montant de 13 500 \$ plus taxes, selon l'offre de service 999-00073779-PP en date du 11 septembre 2020;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2020.

Adoptée à la majorité.

cc : Exp
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

10.6 Ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane – Décompte no 2

299-2020-10-13

Considérant le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 2 de l'entrepreneur TGC inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 17 septembre 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 14 juillet 2020 par la résolution 204-2020-07-14;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 à TGC inc. au montant de 107 176,36 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2020 et remboursés par le fonds à recevoir du programme TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité

cc : TGC inc.
Exp
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Achat de livres à la Bibliothèque

300-2020-10-13

Considérant que certaines des activités prévues au budget de la Bibliothèque n'ont pu se tenir vu la situation de pandémie;

Considérant la recommandation du comité Culture et patrimoine à savoir, d'utiliser le budget de ces activités pour l'achat de livres;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de livres pour un montant net de 3 100 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Bibliothèque*;
- c. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 3 100\$ du poste budgétaire 02 70230 499 (*autres animations*) vers le poste budgétaire 02 70231 670 (*fournitures bibliothèque – livres*)

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

11.2 Renouvellement de l'entente de service entre la Municipalité de Compton et l'école Louis-St-Laurent concernant la bibliothèque municipale-scolaire de Compton

301-2020-10-13

Considérant que l'entente de service entre la Municipalité et l'école Louis-St-Laurent concernant la Bibliothèque municipale-scolaire de Compton est arrivée à échéance;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le service de comptoir-école à raison de 4 heures par semaine pour une durée de 34 semaines, soit du 24 septembre 2020 au 27 mai 2021;
- b. que les coûts liés à ce service, soit un montant évalué à 3 107 \$ soient répartis à la hauteur de 50% (1 553,50 \$) pour chacune des parties, montant à réévaluer à la suite de la restructuration salariale;
- c. d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de service entre la Municipalité de Compton et l'école Louis-St-Laurent;
- d. que l'entente ci-annexée fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole Louis-St-Laurent
Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

11.3 Demande du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook

302-2020-10-13

Considérant la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook afin de poursuivre la tenue de l'activité Café-In à compter du 22 octobre 2020;

Considérant la situation actuelle en lien avec la pandémie plaçant Compton en zone d'alerte orange;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une aide financière de 250 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook pour la tenue d'activités;
- b. que cette subvention soit accordée suite au dépôt d'une programmation planifiant des activités ne se déroulant pas en zone d'alerte orange et rouge;
- c. d'autoriser l'accès à la salle du Conseil pour la tenue de la formation sur l'utilisation de tablettes le 22 octobre prochain tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Santé et bien-être*.

Adoptée à l'unanimité

cc : CAB de la MRC de Coaticook
Responsable LCVC
Trésorerie

11.4 Halloween 2020

Ce point est retiré.



No de résolution
ou annotation

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 **Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 septembre 2020**

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 septembre 2020 est déposé.

12.2 **Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de citoyens en environnement du 2 septembre 2020**

Le compte rendu de la réunion du Comité de citoyens en environnement tenue le 2 septembre 2020 est déposé.

12.3 **Projet d'actions dans les bassins versants des cônes alluviaux**

303-2020-10-13

Considérant que le Conseil constate, par la présentation du cahier de projets d'actions dans les bassins versants de cônes alluviaux, réalisé par le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), que des avenues existent pour réduire la vulnérabilité des habitations situées dans les cônes alluviaux de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général, Philippe De Courval, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire intitulé *Projet d'actions dans les bassins versants des cônes alluviaux* confirmant l'intérêt de la Municipalité à poursuivre une collaboration avec le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) dans le projet d'actions dans les bassins versants des cônes alluviaux.

Adoptée à l'unanimité

cc : COGESAF
Urbanisme et réseaux

12.4 **Autorisation de présenter une proposition de projet pour une participation étudiante à l'Université de Sherbrooke pour l'élaboration d'une politique municipale en matière d'environnement.**

304-2020-10-13

Considérant que des ressources sont disponibles auprès d'étudiants du Centre universitaire et développement durable (CUFE) de l'Université de Sherbrooke pour la réalisation des différentes étapes menant à l'adoption d'une politique municipale en matière d'environnement;

Considérant la recommandation favorable du Comité de citoyens en environnement de la Municipalité pour aller de l'avant avec le projet d'élaboration de ladite politique;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, la proposition de projet adressée à l'Université de Sherbrooke, pour l'élaboration d'une politique municipale en matière d'environnement.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Université de Sherbrooke
Environnement, Urbanisme et réseaux

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Dévoilement des résultats de la classification des Fleurons et formations

305-2020-10-13

Considérant le dévoilement prochain de la classification des Fleurons en format virtuel le 12 novembre prochain ainsi que les formations offertes;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser madame la conseillère Danielle Lanciaux, présidente du Comité d'embellissement, et madame Sonia Quirion, responsable des Loisirs, Culture et Vie communautaire, à participer au dévoilement des résultats de classification 2020 des Fleurons et aux formations le 12 novembre prochain, au coût de 90 \$ plus taxes chaque inscription;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2020 des services *Conseil et Loisirs*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

14. Administration

14.1 Nouvel hôtel de ville – Décompte no 14

306-2020-10-13

Considérant la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 14 de l'entrepreneur Construction Longer inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 31 août 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 11 juin 2019 par la résolution 188-2019-06-11;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 14 à Construction Longer inc. au montant de 58 534,18 \$ plus taxes incluant les directives de changement 007, 054, 055, 064, 068, 069, 071, 073 et 074, ;
- b. que le financement du montant net de 61 454 \$ soit réparti comme suit :

27 998 \$ par la subvention à recevoir;
9 833 \$ par le fonds de roulement 2020

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

23 623 \$ par le surplus non affecté 2020.



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer inc.
Francis Lussier architecte
Urbanisme et réseaux
Dossier

14.2 Adoption du plan stratégique administratif 2020-2023

307-2020-10-13

Considérant que la Municipalité vise continuellement à atteindre les plus hauts standards d'une administration municipale et qu'à ce titre, elle vise une administration optimale qui s'organise autour de **l'efficacité, l'efficience et l'économie** comme principaux piliers de son action;

Considérant que pour se développer dans le sens de la vision, la Municipalité a identifié quatre principales stratégies transversales, soit le suivi, la révision, la documentation et l'informatisation;

Considérant que pour les années 2020-2023 la Municipalité a identifié trois principaux axes de développement pour son plan stratégique administratif et que l'ensemble des actions de ce plan permettent de développer l'administration municipale dans un de ces axes :

- Une administration tournée vers les citoyens;
- Une administration avec une structure éprouvée;
- Une administration qui se bonifie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter le plan stratégique administratif 2020-2023;
- b. que ledit plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

14.3 Signature de l'avis d'élimination pour autoriser la destruction physique des documents remis à Binaték pour fin de numérisation

308-2020-10-13

Considérant que les travaux de numérisation des documents remis à l'entreprise Binaték ont été complétés;

Considérant que la destruction physique de ces documents doit être effectuée et ce, en fonction du calendrier de conservation approuvé par la Bibliothèque et Archives nationale du Québec;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'autoriser Martine Carrier, greffière, à signer l'avis d'élimination pour fin de destruction physique des documents remis à Binaték pour la numérisation.



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Binatek inc.

14.4 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

309-2020-10-13

Considérant que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Considérant que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RESOLU :

- a. que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- b. que le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;
- c. que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;
- d. que le directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

14.5 Mandat à la FQM pour les services professionnels en logiciels informatiques

310-2020-10-13

Considérant l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier le mandat pour les services professionnels en logiciels informatiques à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 3 000 \$ plus taxes;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Loisirs*;
- c. d'autoriser un remaniement du poste budgétaire 02 70191 447 (*activités d'animation*) vers le poste budgétaire 02 19000 410 (*services professionnels*)

Adoptée à l'unanimité

cc : FQM
Trésorerie

14.6 Autorisation d'accès à Revenu Québec via le clicSÉQUR

311-2020-10-13

Considérant qu'il y a lieu de confirmer à Revenu Québec le droit d'accès aux services en ligne via le clicSÉQUR pour la Municipalité de Compton dont le NEQ est le 8831851322 ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU que monsieur Philippe De Courval, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton, soit autorisé :

- à inscrire la Municipalité de Compton aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité de Compton à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité de Compton à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité

15. Ressources humaines

16. Règlements

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 octobre 2020

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020



No de résolution
ou annotation

À 20 h 36, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

